

Groupe actualités

Dossier du 10 /02/ 2010

La Maison de l'Emploi et le RSA.

Maison de l'Emploi : Un plan d'action a été élaboré. On constate une chute de la productivité dans le Voironnais. Le chômage de longue durée a crû de 43 % au 4ème trimestre 2009.

RSA : Il y a une montée en charge de 20 % puisque l'on passe de 17 676 à 21 550 personnes concernées par le RSA en 6 mois. (Chiffres de la CAF) Les personnes isolées ne sont pas la majorité car beaucoup sont restées au RMI plus avantageux pour elles. (C'est chose possible jusqu'au 31 mai 2010). La transition RMI vers RSA se passe mal. Les versements ne sont pas effectués dans les délais normaux et cela pose problème pour trouver des moyens de financement d'attente. L'aide du CCAS pour faire le joint est nécessaire.

Il y a trois classes pour le RSA :

- Le « RSA socle » personnes sans ressources (1007 sur le Voironnais)
- Le « RSA socle+ activités » pour ceux qui ont des ressources inférieures aux quotas.
- Le « RSA-activés » pour travailleurs pauvres.

La grille est donc complexe. Or l'accompagnement ne se fait que pour le RSA socle pas pour les deux autres. L'accompagnement pourtant vraiment indispensable ne se fait donc plus systématiquement. A noter que l'entrée au RSA peut se faire dans différents centres (CAF, Pôle Emploi etc.) L'équipe de coordination est pluri-institutionnelle ce qui est loin de faciliter « les choses »...

La CLI (Comité local d'insertion aujourd'hui nommée CORTI) continue son utile travail. Il serait souhaitable que les 1007 personnes concernées par le RSA socle soient représentées dans la structure de gestion du RSA initiée par la CLI. Le Conseil Général a décidé de leur faciliter une représentation des bénéficiaires dans cette structure en mettant en place des Forums Territoriaux. Ces forums permettront de mettre en place des élections de délégués représentatifs à la structures de gestion mais aussi de rassembler tous les bénéficiaires du RSA pour qu'ils donnent leur avis et débattent de ce qu'ils vivent. C'était prévu par la loi mais sans précision des procédures de mise en œuvre. L'Isère a donc heureusement pris cette initiative. Le secteur concerné va au delà du Pays Voironnais jusqu'à Saint Marcellin et Saint Laurent du Pont.

Il y a de plus en plus de fins de droit. On s'interroge sur l'efficacité des auto entreprises, apparemment positive car elle font baisser le chômage (moins 300 000) mais sujettes à dérives comme font certaines société passant contrat avec un auto entrepreneur pour éviter de payer les charges salariales.

Epicerie solidaire : Décision a été prise de procéder à l'ouverture sans attendre d'avoir la totale assurance de disposer des moyens nécessaires au fonctionnement. Une jeune femme expérimentée actuellement en congé parental a accepté d'assurer le poste nécessaire en travaillant bénévolement jusqu'à l'obtention des financements pour la rémunérer. L'épicerie

indispensable sera ouverte dans une vieille bâtisse louée à proximité du Rigodon et remise à neuf par cette structure. En mars-Avril on pense assurer l'ouverture de cette épicerie à une dizaine de familles. L'épicerie solidaire concernera, à terme, un groupe inter communal (Voiron, Voreppe, Moirans, Rives ...). L'objectif est que la population prise en charge ait un projet lui permettant de n'avoir plus besoin d'être prise en charge au bout de 6 mois (renouvelable une seule fois).

Les besoins sont tels qu'une aide à l'urgence devrait être envisagée à partir de l'épicerie solidaire en lien avec les CCAS. Les usagers seront invités à participer au financement en fonction de leurs possibilités et d'apporter leur aide au fonctionnement.

D'autre part, on déplore l'anonymat imposé par la loi au CCAS, ce qui facilite la resquille.